

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2019)
Heft: 2253

Artikel: Assurance-maladie : pas de solution facile : en attendant de renverser une logique qui valorisé économiquement la maladie et non la santé
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1020056>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Assurance-maladie: pas de solution facile

En attendant de renverser une logique qui valorise économiquement la maladie et non la santé

Jean-Daniel Delley - 11 août 2019 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/35315>

Les Suisses [apprécient](#) la qualité du système de santé helvétique. Pourtant les coûts de ce système occupent [le premier rang](#) de leurs préoccupations. Mais [ils refusent](#) les réformes...

Une équation fort complexe que personne ne semble vouloir résoudre. Que proposent les partis politiques dans le cadre de la campagne électorale pour les élections fédérales d'octobre?

Pour [l'UDC](#), l'assurance-maladie obligatoire serait responsable de l'explosion des coûts. Elle mise sur une concurrence accrue et plus de responsabilité de la part des assurés. Et, pour ne pas oublier son bouc émissaire préféré, elle préconise une réduction du catalogue des prestations remboursées aux requérants d'asile.

Le [PLR](#) prône également la responsabilité des assurés que stimulerait une hausse de la franchise. A terme, l'assurance obligatoire ne devrait plus couvrir que les risques graves.

[Les socialistes](#) donnent la priorité à l'abaissement du montant des primes. Par le biais d'une initiative populaire, ils veulent limiter ce montant à 10% du revenu disponible. Ils préfèrent le développement des prestations publiques à la privatisation et à la

concurrence.

Le [PDC](#) se profile également avec une initiative populaire: dès lors que les coûts de la santé dépassent un certain niveau, le Conseil fédéral est chargé de prendre les mesures nécessaires.

[Les Verts](#) sont les seuls à mettre l'accent sur la prévention et l'amélioration des conditions de vie. Par ailleurs ils préconisent plus de subventions pour abaisser les primes des bas et moyens revenus.

Tous les partis se réjouissent de la qualité des soins et veulent en garantir l'accès à tous. Mais aucun n'attaque à la racine les causes de cette spirale des coûts. Nous en avons fait un inventaire non exhaustif ([DP 2236](#)): une trop forte densité d'établissements hospitaliers; des médicaments trop chers; un système de tarification qui n'agit pas sur le volume des prestations; un contrôle de qualité insuffisant, aussi bien des médicaments que des actes médicaux; des assurés poussés à la consommation pour rentabiliser leurs primes...

Le système de santé, c'est une somme annuelle de plus de 80 milliards de francs, une manne que se disputent entreprises pharmaceutiques, établissements de soins et

soignants de toutes sortes. Un système fait pour produire et vendre des soins et non pour produire de la santé, comme le constatait un médecin dans un ouvrage déjà ancien ([DP 1682](#)). C'est à cette logique qu'il faudrait s'attaquer, une logique qui valorise économiquement la maladie et non la santé.

Par exemple, les centres de santé ([DP 1954](#)) prennent le contrepied de cette logique. Regroupant généralistes et spécialistes, ils soignent leurs patients dans le cadre financier fixé par les primes versées. Ces centres n'ont aucun intérêt à multiplier les actes, à prescrire toutes sortes d'analyses et de contrôles puisqu'ils travaillent avec un budget global. Incitation à minimiser les soins, dira-t-on. Non point, car ces soignants vivent de la santé de leurs patients et non de leurs maux. Rétribués indépendamment du nombre d'actes effectués, ils vont même bénéficier de bonifications si le budget global n'est pas épuisé. On peut aussi mentionner les réseaux de soins ([DP 2178](#)) qui permettent une meilleure coordination des soignants, évitant ainsi les doublons.

Une réforme sérieuse du système de santé passera obligatoirement par un renversement de cette logique qui récompense financièrement le volume des soins et la

gravité des maux.

En 2012, le peuple suisse a sèchement [refusé](#) ce renversement. On peut rêver

d'une table ronde réunissant tous les acteurs impliqués, patients et assurés compris. Mais pour que le rêve devienne

réalité, il faudra très probablement attendre que les coûts augmentent encore et dépassent largement la limite du supportable.

La protection des données, c'est aussi pour le service public

Vignette autoroutière, fichier d'adresses de la population: quand l'Etat devient plateforme numérique

Yvette Jaggi - 18 août 2019 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/35333>

Les géants du numérique se prennent pour des puissances quasiment souveraines ([DP 2251](#)). Et les collectivités, Confédération en tête, multiplient les plateformes pour communiquer à l'interne, entre elles et avec les chers administrés et autres tiers.

Dans sa première séance d'après les vacances, le Conseil fédéral a pris deux options significatives, concernant d'une part la vignette autoroutière et, d'autre part, le registre des adresses de tous les habitants du pays.

Le tout alors que la majeure partie de la révision totale de la loi sur la protection des données, lancée en septembre 2017, n'a même pas encore passé le cap du Conseil national. L'[issue du débat](#) annoncé pour septembre reste des plus incertaine, notamment en ce qui concerne les données accumulées par des entreprises et autres fournisseurs de biens et de services aux particuliers.

La vignette électronique

Inscrite dans le programme de législature 2015-2019, la vignette électronique fait désormais l'objet d'un [Message](#) aux Chambres qui devraient se prononcer dans le courant de l'année prochaine.

Par rapport au projet mis en consultation, le Conseil fédéral a renoncé à une perception exclusivement électronique de la taxe de redevance pour l'utilisation des routes nationales. Cette modalité unique d'acquiescement «*ne serait pas bien acceptée*» - bel euphémisme gouvernemental.

Plutôt que de trier, le compromis présenté cumule les procédures et les coûts. La solution finalement choisie, celle d'une vignette électronique proposée en option à côté de la vignette autocollante maintenue, ne résulte pas de la procédure de consultation organisée dans le courant de 2017. Mais bien d'une [motion](#) déposée en juin 2018 par le conseiller national Martin Candinas (PDC/GR) et

promptement acceptée par le Conseil fédéral cinq mois plus tard.

Ainsi donc le projet de nouvelle loi soumis aux Chambres fait le pari d'une vignette électronique en option qui devra s'imposer d'elle-même en quelques années. Le temps que les détenteurs des véhicules légers concernés par une taxe prélevée en fonction des numéros de plaques et payable par ordinateur ou téléphone portable renoncent à coller le petit carré sur leur pare-brise.

Indépendamment des coûts engendrés par la conception, l'installation et l'exploitation d'un système de vignette électronique, ce système soulève la question d'une éventuelle délégation de la perception de la redevance et de l'exécution des contrôles. Dans les deux cas, les avis sont clairs: c'est oui pour les cantons et non pour des tiers - No Billag aura laissé des traces.

Reste l'important problème de la protection des masses de